

Abbaretz



édito



Cette année 2013 devait être l'année de la mise en place de la réforme des rythmes à l'école primaire avec l'ambition de favoriser la réussite scolaire de tous les enfants. Un quart des élèves seulement sera concerné à la prochaine rentrée, les municipalités ayant choisi de retarder cette réforme. La commune d'Abbaretz a aussi décidé de reporter à 2014 l'application du décret du 24 janvier.

Résumons : Le décret prévoit le retour à neuf demi-journées par semaine, une journée de classe limitée à 5h30 avec une pause méridienne minimale d'1h30. Alléger la journée d'enseignement est certes une bonne chose, cependant la compléter par des activités pédagogiques complémentaires (APC) et des temps d'activités périscolaires (TAP) relève d'une organisation complexe. Pour l'enfant, le temps passé en collectivité sera quasi-identique, c'est l'aménagement de ce temps qui nécessite réflexion et qui doit s'insérer dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT).

L'écriture de ce projet, incluant le projet d'école, est de la responsabilité de la commune et doit définir l'emploi du temps et les actions envisagées. Il est essentiel que l'ensemble des acteurs intervenant dans ces domaines (enseignants, parents, associations, administrations...) travaille pour identifier et mobiliser les ressources locales afin de garantir une continuité éducative cohérente avant, pendant et après l'école.

Ce projet doit être articulé avec le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Département, responsable des transports scolaires, qui est prêt à une nouvelle organisation, et ensuite être validé conjointement par l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Autant de contraintes ont amené naturellement la décision de report à 2014 et incité les élus communaux et intercommunaux à se réunir

pour décider d'une stratégie commune. Cette réforme devient élément déclencheur d'une plus vaste réflexion sur l'enfance et la jeunesse sur notre territoire. Un comité de pilotage, dont je suis un des responsables, vient d'être créé à la Communauté de Communes, une méthodologie ainsi qu'un échéancier ont été proposés. L'implication de tous est nécessaire pour que ce projet soit mené à terme, il doit favoriser la création de synergies entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux. Plus simplement, des actions concrètes devront être applicables en septembre 2014, échéance rendue obligatoire par la loi.

En attendant, les animations enfance-jeunesse continuent. Pour cet été, nouveauté, une seule brochure, éditée en commun, regroupera Loisirs à l'Air Libre, les activités de la Mano et les Centres de Loisirs. Chacun pourra y faire son choix. Bonne lecture.

*Thierry Roger
Adjoint Culture Sports Loisirs Affaires scolaires
1^{er} vice-président CCRN délégué animation
territoriale*





Conseil Municipal les réunions...

Séance du jeudi 24 janvier

Réouverture de la ligne SNCF Nantes-Châteaubriant

Une réunion publique sera organisée à la salle polyvalente.

Etude-Conseil en Orientation Energétique

Le cabinet AKAJOULE présente le diagnostic sur les bâtiments communaux ainsi que les préconisations d'usage et d'investissement dans le cadre de la mission de Conseil en Orientation Energétique pilotée par la Communauté de Communes de la Région de Nozay.

Acquisition foncière

Afin de préserver l'activité agricole, la commune mandate la SAFER pour exercer son droit de préemption sur 4,48 hectares de terre.

Demande de report de la date de réforme des rythmes scolaires

La commune va solliciter le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 (au lieu de 2013).

Le plan de désherbage communal, groupement de commandes ISAC

- Le SAGE Vilaine (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) préconise la réalisation par les communes d'un plan de désherbage.

- Afin de mutualiser les procédures de marchés publics et de bénéficier d'économies d'échelle, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer un groupement de commandes avec les communes qui le souhaitent, à l'échelle du Syndicat de l'ISAC.

- Le Conseil Municipal à l'unanimité :
- décide de constituer un groupement de commandes avec les communes intéressées du territoire du Syndicat de l'ISAC, pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes en charge de la réalisation du plan de désherbage,
- nomme le Syndicat de l'ISAC comme coordinateur du groupement.

Séance du jeudi 21 février

Impôts locaux : pas d'augmentation

Le Conseil Municipal, après analyse et discussion dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, décide à l'unanimité de reconduire pour 2013 le taux de la taxe d'habitation (20,60 %), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (52,50 %) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (16,50 %).

Vote des subventions et participations 2013

Les subventions aux différentes associations abbaroises sont les suivantes :

Association PATCHWORK	150,00 €
La Gaule Abbaroise	150,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	465,00 €
Amicale Laïque	384,00 €
Société de Chasse	150,00 €
U.N.C. - .A.F.N.	465,00 €
Union Sportive Abbaroise	1 700,00 €
Comité des Fêtes	384,00 €
A.P.E.L Abbaretz	384,00 €
Fous Roulants Abbarois	150,00 €
Tangos Bikes	150,00 €
International Kino Bled	150,00 €

C.C.A.S.

La commune versera une subvention de 6 500,00 € au Centre Communal d'Action Sociale.

Feu d'artifice

Le montant attribué pour le feu d'artifice organisé par le Comité des Fêtes lors de la Fête d'Été des samedi 20 et dimanche 21 juillet 2013 est fixé à 2 700,00 €.

Lila à la demande

La participation de la commune aux frais de fonctionnement est de 0,36 € par habitant. À ceci, il convient d'ajouter la somme de 1 500,52 € pour le déficit 2012.

Transports scolaires

Le montant de la participation des familles pour le transport des élèves demi-pensionnaires pour l'année scolaire 2013/2014 s'élève à 180,00 €. La commune prendra en charge 72,50 €.

Fournitures scolaires

La commune versera la somme de 36,05 € par an et par élève aux classes maternelles, primaires et secondaires.

Ecole Louis Davy - Fonctionnement

Attribution des budgets suivants :	
Budget de fonctionnement	2 650,00 €
Budget culturel	7,00 € par élève
Classe de découverte	7,00 € par élève
Fournitures administratives	1 000,00 €
Bibliothèque	500,00 €
Achat de divers mobiliers	500,00 €

Dépenses de fonctionnement OGE

Une participation de 506,07 € par élève abbarois est accordée à l'école privée St Joseph au titre du contrat d'association.

Convention constitutive d'un Groupement de commande avec la Commune de NOZAY pour la Restauration Scolaire

Monsieur le Maire est autorisé à s'associer à cette consultation pour la fabrication des repas du restaurant scolaire d'Abbaretz au restaurant scolaire de Nozay.

Séance du mercredi 27 mars

Le Conseil Municipal d'Abbaretz s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, maire et a approuvé le compte administratif de la commune et du service public d'assainissement. Il a également voté le budget primitif de la commune et du service public d'assainissement.

Vote du budget communal 2013

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement comme suit :
- dépenses de l'exercice : 1 279 500,00 €
- recettes de l'exercice : 1 279 500,00 €

En dépenses et en recettes d'investissement comme suit :

- dépenses de l'exercice : 1 658 661,45 €
- recettes de l'exercice : 1 658 661,45 €

Vote du budget assainissement 2013

En dépenses et en recettes de fonctionnement, ce budget s'équilibre comme suit :

- dépenses de l'exercice : 51 000,00 €
- recettes de l'exercice : 51 000,00 €

En dépenses et en recettes d'investissement comme suit :

- dépenses de l'exercice : 255 900,48 €
- recettes de l'exercice : 255 900,48 €

Travaux d'aménagement et de sécurisation dans le centre bourg

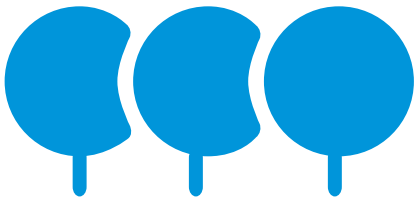
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager la procédure adaptée dans le cadre de la mise en concurrence pour les travaux de sécurité de la voirie dans le centre bourg (rond-point RD 1 et RD 2 lieu-dit "le Calvaire" et rue de la Mairie) pour un montant estimé à 400 000,00 € HT.

Programme d'Aménagement de la Voirie Communale 2013

Des travaux de remise en état de la voirie communale seront effectués à hauteur de 55 000,00 € TTC.

Avis du Conseil Municipal sur la modification du PLU de Joué-sur-Erdre

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de Joué-sur-Erdre.



Infos commune

Le budget communal

L'élaboration, le vote et l'exécution du budget constituent le fil conducteur de la gestion d'une collectivité locale. Le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise toutes les dépenses et toutes les recettes pour l'année civile considérée. Il est matérialisé par un document sur lequel sont indiquées les recettes et les dépenses.

SECTION 1 : LES DIFFÉRENTES PHASES DU BUDGET

1) La préparation du budget

La préparation est proposée au vote du conseil municipal qui est libre de la modifier comme il l'entend.

2) Le vote du budget

Le conseil municipal vote le budget qui doit être adopté selon une procédure strictement encadrée par des règles impératives, notamment en terme de calendrier. À l'intérieur de chacune des sections, les recettes et les dépenses doivent être votées en équilibre réel.

3) Le contrôle du budget

L'état contrôle le budget. Le budget primitif (BP) est transmis au préfet au plus tard 15 jours après son adoption.

4) L'exécution du budget

L'ordonnateur et le comptable exécutent le budget.

L'un des principes essentiels de la comptabilité publique repose sur la séparation entre l'ordonnateur et le comptable.

- L'ordonnateur de la commune est le maire, il engage les dépenses, les mandate en ordonnant leur paiement, et fait procéder au recouvrement des recettes.

- Le comptable contrôle et exécute les opérations de décaissement et d'encaissement.

SECTION 2 : LES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

1) Les documents prévisionnels

A. Le budget primitif

Le BP, principal document budgétaire, rassemble l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles de la commune. Le BP comprend à la fois le budget principal et les budgets annexes (Assainissement).

2) Les documents de réalisation

A. Le compte administratif du maire

La comptabilisation des mandats et des titres de recettes émis aboutit, à la fin de l'exercice, à l'élaboration par le maire du compte administratif qui constitue un document récapitulatif de l'ensemble des dépenses et des recettes regroupées par catégories.

B. Le compte de gestion du receveur

Parallèlement, le comptable public comptabilise l'ensemble des mandats et des titres de recettes qu'il a accepté de prendre en charge. Sa comptabilité débouche sur l'élaboration du compte de gestion. À l'issue de l'exercice, les comptes budgétaires de l'ordonnateur et du comptable public doivent être rigoureusement identiques, ce qui authentifie le compte administratif du maire.

SECTION 3 : LA STRUCTURE DU BUDGET

L'ensemble des documents budgétaires est organisé de manière similaire. Chaque document est divisé en deux sections, fonctionnement et investissement, et les comptes font l'objet d'un classement sur la base d'une nomenclature budgétaire.

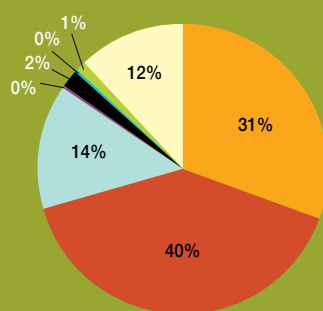
Budget communal

Fonctionnement

Dépenses de l'exercice

1 279 500,00 € répartis ainsi :

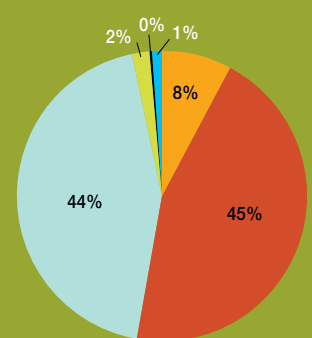
- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Atténuation de produits
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Dépenses imprévues
- Virement section investissement



Recettes de l'exercice

1 279 500,00 € répartis ainsi :

- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits gestion courante
- Atténuation de charges
- Produits exceptionnels

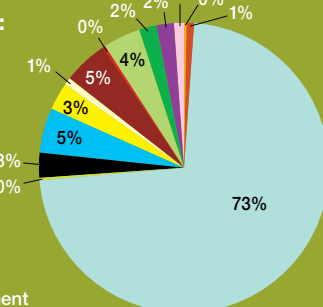


Investissement

Dépenses de l'exercice

1 658 661,45 € répartis ainsi :

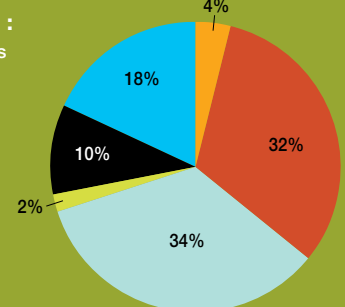
- PLU
- Extension cimetière
- Aménagement bourg
- Bibliothèque
- Abri écodurable et boviducs
- Travaux de bâtiments
- Travaux de voirie
- Acquisition matériel
- Réserve foncière
- Reconversion site Mine
- Emprunts en euros
- Dépenses imprévues investissement
- Opérations patrimoniales
- Déficit 2012



Recettes de l'exercice

1 658 661,45 € répartis ainsi :

- Dotation fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement
- Emprunts et dettes assimilées
- Opérations patrimoniales
- Virement de la section de fonctionnement
- Excédent de fonctionnement



Ecole publique Louis Davy

Fête de l'école le dimanche 23 juin

Inscriptions pour la rentrée de septembre 2013

Les inscriptions pour la rentrée de septembre 2013 sont possibles depuis le mois de janvier.

Nous vous demandons donc de **prendre rapidement contact** avec l'école au **02 40 87 02 01 le mardi de préférence pour prendre rendez-vous avec Mlle HERTZOG et inscrire votre enfant.**

Lors de l'inscription, les documents suivants vous seront demandés :

- livret de famille,
- carnet de santé (avec vaccinations à jour),
- certificat de radiation de l'école précédente (pour les enfants déjà scolarisés).

Une matinée d'accueil sera organisée un samedi du mois de juin pour faire découvrir l'école maternelle à nos futurs élèves ainsi qu'à leurs parents.

Bonne fin d'année scolaire à tous !

Inscription accueil périscolaire et restaurant scolaire - Rentrée 2013/2014

L'inscription administrative de votre enfant pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire est à effectuer avant le 5 juillet 2013. Les documents seront distribués par les écoles :

1) pour la restauration scolaire, en retournant en mairie :

- la fiche d'inscription "restaurant scolaire",
- une attestation d'assurance responsabilité civile.

2) pour l'accueil périscolaire, en vous présentant au secrétariat de la Mairie avec les documents suivants :

- notification de votre quotient familial récent (CAF ou MSA) ou N° d'allocataire,
- la photocopie du carnet de santé (vaccinations) de votre enfant,
- une attestation d'assurance responsabilité civile.

Pour les inscriptions journalières, téléphoner au 02 40 51 47 85 dans les locaux de l'accueil périscolaire.

Pour le règlement de ces services, la Mairie édite chaque fin de mois une facture qui est adressée aux familles et dont le règlement est à effectuer au Trésor Public de Derval si le prélèvement automatique n'a pas été mis en place.

Infos Aménagement du Bourg

Le 29 mars, nous avons présenté, lors d'une réunion publique, les projets pour les rues de la Mairie et Boulay Paty ainsi que le carrefour avec la Route de Nozay. Nous allons également réaliser un plateau afin d'améliorer la sécurité au niveau du carrefour avec la rue de l'église.

Le planning a malheureusement pris un peu de retard. La prochaine étape est le lancement du marché de consultation des entreprises avec une date de remise des offres courant mai. Comme évoqué lors de la réunion, la configuration de notre bourg nécessitera des déviations et des phasages de travaux. Il faudra de la part de tous de la compréhension et de la patience avant de bénéficier de ces aménagements.

Info Urbanisme

Toute construction supérieure à 2 m² nécessite un document d'urbanisme :

De 2 m² à 20 m² : il faut déposer une Déclaration Préalable (DP).

La Déclaration Préalable est obligatoire pour les travaux de faible importance :

- Construction ou agrandissement supérieur à 2 m² et inférieur ou égal à 20 m².
- Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (création d'une ouverture, changement de couleur du crépi) etc.
- Changement de destination d'un bâtiment (même si le changement de destination n'implique pas de travaux).

Pour une surface supérieure à 20 m² :

- Le Permis de construire est une autorisation obligatoire pour construire, rénover ou agrandir.

Renseignez-vous avant d'entreprendre des travaux.

Salle polyvalente

Les travaux de rénovation de notre salle polyvalente se terminent. Des rideaux occultants sont installés dans la grande salle. Les peintures du hall sont effectuées, reste à revoir l'habillage du bar. Les sanitaires vont être, à leur tour, rénovés et rafraîchis. Il restera à renouveler, progressivement, le mobilier qui a un peu vieilli. Nous pourrons, alors, nous féliciter à nouveau, de jouir d'une très belle salle de réception sur la commune. En témoigne l'augmentation des réservations sur l'année en cours.

Éclairage public

Le SYDELA réalise actuellement un diagnostic sur la consommation électrique des différentes rues et bâtiments de notre commune. Actuellement, notre budget éclairage public s'élève à 9 300,00 €. Cependant, dans les années à venir, une augmentation significative des tarifs est attendue.

Dans un souci permanent de réguler nos dépenses, à court terme mais aussi dans un esprit plus large de préservation de notre environnement, à long terme, une réflexion s'impose à nous, aujourd'hui, pour utiliser cette énergie avec le plus grand discernement. L'aménagement du bourg nous conduira à changer certains candélabres et une nouvelle programmation de l'éclairage sera alors possible. Nous pourrions opter pour l'extinction d'un réverbère sur deux ou deux sur trois à partir de 22h30 par exemple. Nous limiterons aussi l'éclairage dans les lotissements, en cela comparables à nos villages.

D'autres solutions peuvent être envisagées et nous faisons appel au sens civique de chacun pour comprendre et apprécier ces mesures.





Informations générales et civiques

HAD - Antenne du Pays de Châteaubriant

Installé 1 allée des Sabliers à Nozay, le service d'Hospitalisation A Domicile : HAD a pris ses fonctions le 17 décembre dernier sur un grand secteur couvrant les cantons de Nozay, Châteaubriant, Derval, ... Sa capacité actuelle est de 20 places pour une prise en charge permanente 24h/24 - 7J/7.

Il intervient sur prescription médicale émanant du médecin traitant ou hospitalier après accord d'une commission d'admission. Sa mission est d'éviter ou raccourcir une hospitalisation en permettant au patient de se soigner dans son environnement habituel. Il prend en charge des malades atteints de pathologies graves, aiguës ou chroniques qui requièrent une surveillance et des soins actifs, complexes, continus.

Dates don du sang

Nozay/la Grignonnais

Espace culturel Salle du Mil'lieu

- mercredi 29 mai 2013 de 16h30 à 19h30,
- mercredi 7 août 2013 de 16h30 à 19h30,
- samedi 9 novembre 2013 de 8h30 à 12h00.

Tram-Train Nantes-Châteaubriant Ouverture en février 2014

Les premiers trams-trains avec voyageurs entre Nantes et Châteaubriant circuleront le 28 février 2014. La date d'ouverture de la ligne a été officiellement annoncée le 15 mars 2013 à l'Hôtel de Région à Nantes.

Cette réouverture de ligne comporte des innovations qui expliquent la complexité de la tâche à mener : en premier lieu, celui du choix du tram-train qui constitue le matériel le plus performant pour assurer dans de bonnes conditions de temps de parcours un maximum d'arrêts en milieu urbain et périurbain.

Il faut également signaler les passages à niveau urbains, quais et traversées adaptés et accessibles aux personnes à mobilité réduite, des quais dédiés en gare de Nantes, une double électrification, la signalisation particulière et un "code de la route spécifique"...

Le calendrier

La liaison en tram-train sera mise en service en trois phases de fin février à début avril 2014 :

Phase 1 : 7 allers-retours quotidiens entre la gare de Nantes et Châteaubriant.

Phase 2 : 16 allers-retours quotidiens entre la gare de Nantes et Nort-sur-Erdre, soit une circulation toutes les 30 minutes en période de pointe et quelques circulations en périodes creuses.

Phase 3 : 23 allers-retours quotidiens entre la gare de Nantes et Sucé-sur-Erdre, soit une circulation toutes les 30 minutes, en période de pointe dans chaque sens et toutes les heures en périodes creuses.

Sécurité

Dès le mois de juin 2013, le câblage électrique 25 000 volts sera mis sous tension. Réseau Ferré de France rappelle la nécessaire prudence liée aux risques d'arcs électriques.

Ne stationnez pas sous les câbles, ne vous en approchez pas.

Info Dépôts Sauvages

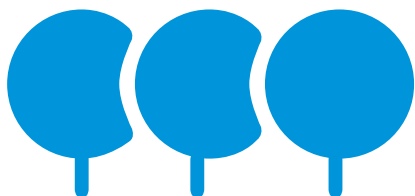
Selon les articles L541-2 et L541-3 du code de l'environnement, tout dépôt sauvage d'ordures ménagères, de débris de quelque nature que ce soit est interdit. Dans le cadre des points Eco Tri et de leurs abords effectués par la CCRN, le contrevenant est passible d'amendes prévues par le Code Pénal.

Sur la commune, il y a également des personnes peu respectueuses de l'environnement. La gendarmerie sera contactée systématiquement pour essayer de retrouver les auteurs de ces dépôts. Plusieurs plaintes ont déjà été déposées et nous espérons que les enquêtes vont aboutir.



Pour information, nous allons bientôt disposer sur la commune de 5 nouveaux points de tri : dans les villages de la Chauvelais, la Maison Haute, le chemin de la Rivière, le Paradel et la Zone Artisanale. De plus, il y a une déchetterie à Puceul et une autre à Treffieux.

Tous ces investissements pour permettre à chacun de trier coûtent cher, c'est pourquoi nous devons être intransigeants.



Informations sociales et loisirs

Restos du cœur

La distribution hivernale s'est achevée le vendredi 29 mars passant le relais, comme à l'accoutumée, à la banque alimentaire qui assurera une distribution les vendredis des semaines impaires du 26 avril au 25 octobre inclus.

Secours populaire

Le Secours Populaire tiendra sa permanence salle du Temps Libre (derrière la mairie) chaque troisième mardi du mois, excepté en juillet et août, soit les 18 juin, 17 septembre, 15 octobre, 19 novembre et 14 décembre (sous réserve de confirmation).

Abbar'Mets

Des dates à retenir pour nos repas :
- Abbar'Nous : le 22 mai et le 11 septembre.
- "Repas des Sages" le 3 juillet avec "Soiz" en cuisine et "Ambiance Retro" à l'animation.
Soyez tous au rendez-vous.

Des aides pour les travaux d'économies d'énergie

Vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire, ce logement a plus de 15 ans. Le niveau de revenus annuels de votre ménage ne dépasse pas un certain montant. L'état a lancé le programme "habiter mieux" en collaboration avec l'agence nationale de l'habitat.

Habiter Mieux, c'est une aide financière nouvelle

Son objectif : Aider les ménages disposant de revenus modestes à améliorer leur logement en leur apportant une aide financière et un accompagnement personnalisé dans la réalisation de travaux efficaces visant un gain énergétique d'au minimum 25 %.
- bien vous chauffer,
- diminuer vos factures d'énergie.

Pour financer le reste à charge il est également possible, sous certaines conditions, de bénéficier d'un prêt sans intérêt et d'aides des partenaires du programme.

Habiter Mieux, c'est un accompagnement personnalisé

Opérateur agréé, l'association **Une Famille un Toit 44**, vous accompagnera dans toutes les étapes de votre projet...

Pour toute question et prise de Rendez-vous à domicile, vous pouvez contacter :

L'association Une Famille Un Toit 44
Tél. 02 40 97 08 68
contact@unefamilleuntoit44.org
17 rue de la Durantaie
44 540 St-Mars-La-Jaille

Centre de Loisirs

Le Centre de Loisirs intercommunal "Mine de Rien" accueillera cet été les enfants du lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2013. Les permanences d'inscriptions auront lieu dans les salles de réunion derrière la mairie le samedi 15 juin 2013 de 10h30 à 12h30 et le lundi 24 juin de 18h30 à 20h.

Une plaquette d'informations communes à tous les centres du secteur de la Communauté de Communes sera distribuée courant mai par le biais des écoles.
Horaires d'ouverture : de 9h30 à 17h avec un accueil complémentaire gratuit de 8h à 9h30 et de 17h à 18h30.

Le centre proposera, en plus de l'accueil sur Abbaretz, des mini-camps (poney pour les 4/5 ans et pour les 6/7 ans, à la mer pour les 8/12 ans) et des stages de catamaran, VTT, tir à l'arc et équitation à la base de loisirs de Vioreau.

Pré-inscriptions téléphoniques pour les mini-camps et les stages à partir du lundi 10 juin au 02 40 87 08 38 (le soir).
Rappel : le centre de loisirs d'Abbaretz est un centre géré par une Association et subventionné par la Communauté de Communes de la Région de Nozay. Il est ouvert à tous les enfants de la Communauté de Communes ainsi qu'aux enfants hors Communauté de Communes moyennant un supplément (3 € par jour).
Pour tous renseignements : 02 40 87 08 38 ou 02 40 87 02 06.

Sentier de randonnée

Le terriil, un site unique entre nouvelle technologie et découverte de la nature. Depuis le début de l'année, le sentier de randonnée de la mine est équipé de points de lecture QR Code pour accompagner votre promenade de commentaires adaptés au lieu où vous vous trouvez.

Le QR Code est un code barre à deux dimensions qui permet de stocker des informations numériques, déchiffrables à partir d'un téléphone mobile équipé du lecteur approprié et connecté à l'internet. Les neuf fichiers audio sont également téléchargeables au format mp3.

<http://www.aupaysdechateaubriant.com/Randonnees/Randonnees-pedestres>

Spectacles au Pays de la Pierre Bleue

Toute l'année, le **POP** (Pôle d'orientation et de Programmation) de la Communauté de Communes de la Région de Nozay organise ces rendez-vous sur les sept communes.
À suivre : Expo n°13 du Hang-Art à Saffré du 30 mars au 20 mai ; Week-end "De l'un à l'autre", l'humour sous toutes ses formes, les 24, 25 et mai, Saffré, Vay et Nozay ; "1 pierre, 3 coups n°5" arts et patrimoine le 16 juin à Nozay.
Programme complet : www.spectacles-pierrebleue.info
Contact : 02 40 79 31 64

Piscine intercommunale de Nozay

Ouverte jusqu'au 5 octobre.
Tarifs et horaires sur le bulletin intercommunal ou au 02 40 79 43 30 et sur : www.cc-nozay.fr

